

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6 au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 4 AOUT 1846.

On lit dans le Journal des Débats :

Des bruits sinistres et complètement faux ont été répandus aujourd'hui dans Paris. On a dit que le roi avait été frappé d'une attaque d'apoplexie; on affirmait, d'un autre côté, qu'un coup de carabine avait été tiré sur S. M., l'avait blessée au bras, et que le duc d'Anjou avait été tué à ses côtés.

Ces bruits, nous le répétons, sont complètement faux. M. le ministre des finances a autorisé aujourd'hui M. Baudesson de Rimbois, commissaire de la Bourse, à les démentir formellement. Le gouvernement a reçu aujourd'hui une dépêche télégraphique datée du château d'Eu, à deux heures et demie. Le roi était en parfaite santé, et attendait à trois heures la visite du prince de Bavière.

Nous ne savons dans quel but ont été répandues de pareilles rumeurs, qui ont circulé hier aussi dans la ville de Rouen, et ont produit un effet désastreux sur les marchés. Nous ne savons pas à quel parti elles peuvent servir, et nous ne pouvons que les signaler à l'indignation et à la juste réprobation du pays tout entier.

Nous savons, nous, à quel parti ces rumeurs peuvent servir. C'est au parti qui depuis tantôt seize ans gouverne une nation brave et belliqueuse en lui faisant peur d'elle-même et de l'étranger; c'est à ce parti qui a élevé presque au niveau du trône de France l'escabeau d'un juif enrichi par l'agiotage et les coups de bourse; c'est à ce parti enfin qu'on appelle improprement conservateur, et que le Journal des Débats défend et représente avec un zèle aussi louable que désintéressé. Demandez à qui des bruits sinistres peuvent profiter? A nous, et à vous seuls. Dites-nous un seul fait sinistre dont vous ne tiriez parti. Fieschi tire sur le roi, vous faites les lois de septembre; le duc d'Orléans est tué par accident, vite vous votez une loi de régence empreinte de vos tristes passions, qui viole les usages traditionnels établis dans les familles royales, et vous profitez des faiblesses de l'opposition pour continuer votre déplorable système politique, que le corps électoral avait évidemment condamné.

Après de pareils précédents, vous osez encore nous demander à quel parti des rumeurs sinistres peuvent servir, comme si vous n'aviez pu être à aucun autre parti qu'au vôtre! N'avez-vous pas profité de l'attentat du 29 juillet pour obtenir, par la crainte du désordre, des votes qui allaient vous échapper?

Mais voyez l'impudeur du Journal des Débats. Il se demande à quel parti les bruits sinistres qu'il relate peuvent servir, et dans le même numéro, quelques lignes plus bas, voici ce qu'il nous dit :

Dussions-nous attirer encore les sarcasmes ingénieux du Constitutionnel et ses écrasantes bouffonneries, nous persisterions à dire qu'il y a mille fois plus sujet de réfléchir dans les coups de pistolet de Joseph Henry que dans les pauvretés dont l'opposition occupe la France depuis un mois.

Notre voix ne peut plus être entendue des électeurs de province; mais au moment où les électeurs de Paris vont déposer leurs suffrages, c'est encore cette pensée que nous recommandons à leur méditation: comment aurions-nous voté si le coup de pistolet de mercredi eût privé la France du sage roi qui la gouverne? Ce que nous aurions fait sous l'empire d'un événement funeste que la main de Dieu a éloigné, ne devons-nous pas le faire par raison et par croyance?

Après de semblables conseils donnés aux électeurs de Paris, peut-on encore avoir quelque doute sur le parti à qui les événements funestes ont profité, sur le parti qui a eu un intérêt à répandre de fausses nouvelles? Vous dites aux électeurs de Paris comme si le roi eût été tué le 29 juillet; mais alors, si cet événement fût arrivé, vous en auriez donc profité! Ensuite le bruit se répand à Rouen que le roi est mort d'une attaque

d'apoplexie, puis qu'il a reçu un coup de feu dans le bras. Ce bruit circule au moment des élections; mais c'était bien là le moyen d'obtenir un vote comme celui que vous demandiez.

Attendons encore quelques jours, et la voile qui couvre les manœuvres électorales que nous soupçonnons sera peut-être levée; on saura pourquoi on a si long-temps tardé à donner dans nos départements connaissances des véritables caractères de l'attentat Henry, on saura enfin d'où émanaient les bruits faux et sinistres qui ont été répandus à Rouen et à Paris dans la journée du 1<sup>er</sup> août, et surtout à qui ils ont profité.

Les gros faiseurs d'affaires de la Bourse parleront peut-être; leurs opérations lucratives, au besoin, parleront pour eux, et les communications expansives des agents du ministère parviendront sans doute jusqu'à nous. Ce qu'il y a de positif et de certain, c'est que le parti conservateur seul a profité et pouvait profiter des fausses nouvelles répandues sur la mort du roi.

BULLETIN ÉLECTORAL.

ISÈRE. — 3<sup>e</sup> COLLÈGE ÉLECTORAL DE VIENNE (INTRA MUROS).

Nous avons donné hier le résultat du premier tour de scrutin à ce collège. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, les opérations ont été ajournées au lendemain 3.

Immédiatement après la séance, M. Couturier a formellement déclaré qu'il se désistait de sa candidature en faveur de M. Bertholon, candidat indépendant.

De leur côté, les membres du comité Frèrejean ont déclaré que celui-ci renonçait aussi à sa candidature, et qu'ils reportaient leurs suffrages sur M. Lombard-Buffières.

L'administration, qui avait déjà employé tous les moyens dont elle dispose en faveur de ce candidat, a redoublé d'activité pour faire arriver tous les électeurs de sa dépendance, dont plusieurs ont été amenés par ses agents.

Séance du 3 août.

Votants ..... 384
Majorité absolue ..... 193

M. Lombard-Buffières a obtenu ..... 216 voix.
Il en a été donné à M. Bertholon ..... 167
Il en a été donné à M. Couturier ..... 1

M. Lombard-Buffières a été proclamé député.

Au sortir de la séance, un assez grand nombre d'électeurs indépendants s'est rendu à l'hôtel de M. Bertholon, et l'un des plus anciens lui a adressé l'allocution suivante :

« Honorable candidat, nous venons, tant en notre nom qu'en celui des électeurs indépendants du 3<sup>e</sup> collège électoral de l'Isère, qui sont dévoués aux principes que vous nous avez exposés dans votre profession de foi, nous venons, dis-je, non pas vous faire notre compliment de condoléance sur l'apparent triomphe de votre compétiteur, mais nous féliciter avec vous du succès réel que vous avez obtenu et qui s'est manifesté par l'expression d'un nombre imposant de sincères, purs et libres suffrages.

« Le résultat du scrutin de ce jour, loin d'être une défaite, est au contraire la proclamation du triomphe de vos principes, car, si du nombre des suffrages obtenus par le candidat de l'administration on retranchait les votes imposés par celle-ci, on reconnaîtrait que le nombre des suffrages spontanés de ses partisans est bien au-dessous de celui qui vous est légitimement et sincèrement acquis. Ce triomphe est d'autant plus grand, que, domicilié depuis peu de temps sur le sol dauphinois, vous n'y êtes presque connu que par la manifestation de vos franchises et loyales opinions.

« Continuez cette salutaire manifestation, vous en avez le moyen, en vous adressant, non seulement à ceux qui vous ont offert leurs suffrages, mais aussi à ceux qui cette fois ont accordé les leurs à un autre candidat; soyez assuré que bientôt vous porterez dans le cœur de ceux qui ne vous connaissent pas encore la conviction que nous avons, et qu'alors leurs votes s'uniront aux nôtres, car la cause que nous soutenons est aussi celle du pays et la leur. »

M. Bertholon a répondu :

Montluc se dessina d'une terrible manière dans ces guerres civiles, où il lui fallut, dit-il, user non seulement de rigueur, mais de cruauté. En cent endroits de ses mémoires, il s'accuse ainsi lui-même. Il pendit, il massacra des milliers de huguenots et leur inspira un tel effroi que lorsqu'ils entendaient parler de lui ils croyaient déjà avoir la corde au cou. Les cruautés de Montluc rendaient assurément son nom odieux; cependant, pour bien juger cet homme de fer et de feu, ne serait-il pas à propos de rappeler un des premiers principes de la philosophie de l'histoire? c'est qu'il est des actions bonnes et mauvaises dont il faut moins attribuer la gloire ou l'honneur aux hommes qui en furent les auteurs qu'à l'époque où ils vécutent, aux circonstances sous l'empire desquelles ils se trouvèrent placés. Brutus et Manlius condamnaient eux-mêmes et livrèrent eux-mêmes leurs propres enfants à la hache du licteur. Dans l'origine de la république romaine, tout citoyen eût fait cet acte de patriotisme; dans nos temps et avec nos mœurs, c'est à peine si nous comprenons cette monstruosité. Régulus, pour rester fidèle à son serment, revient se livrer aux mains du plus cruel ennemi et affronter les supplices les plus inouïs que puisse inventer la perversité humaine. Au siècle de Régulus, cette conduite était toute naturelle; de nos jours, il est tel ou tel grand peuple, le peuple britannique si l'on veut, qui trouverait cette religion du serment surhumaine, s'il ne la trouvait plutôt insensée. César faisant la conquête des Gaules se montra atroce: il fit couper le poing à tous les prisonniers; César maître du monde fut un modèle de bonté et de clémence. Les circonstances ne font pas les hommes sans doute, mais elles influent étrangement sur leur conduite et la déterminent souvent glorieuse ou honteuse. Si Montluc eût vécu toute sa vie sous un roi conquérant, il aurait employé les ressources de son infernal génie toujours à tuer des hommes, il est vrai; mais ces hommes auraient été étrangers à la patrie, et sa gloire de héros aurait été sans tache. Il eut le malheur de vivre en temps de guerres civiles, et il devint un bourreau. Cependant, à ces malheureuses guerres comme aux guerres d'Italie, la règle de sa conduite, de son courage, le mobile de ses actions fut toujours le même: ce fut toujours un dévouement absolu au service de son roi. Or, voulez-vous savoir ce qu'était le roi aux yeux de Montluc? Ecoutez :

« Le roi, c'est le soleil qui nous eschauffe et nous esclaire; reconnaissons

« Messieurs, établi depuis peu dans cet arrondissement, et peu connu de la plupart d'entre vous, je n'avais d'autre titre à votre confiance que mon sincère dévouement à mon pays. Par les nombreux suffrages dont vous m'avez honoré, je me regarde comme naturalisé et comme autorisé désormais à prendre le titre de votre compatriote. Je vous remercie du sentiment de bienveillance qui vous a engagés à me choisir pour la lutte électorale dans laquelle nous avons honorablement succombé; mais croyez que je m'applaudis de l'avoir entreprise, puisque la défaite me vaut de votre part une aussi précieuse marque de sympathie. »

SAONE-ET-LOIRE. — COLLÈGE DE LOUHANS.

Nombre de votants, 282.
M. Chapuys-Montlaville, 278.
Voix perdues, 4.

Après la séance, M. Chapuys-Montlaville a pris la parole devant l'immense majorité des électeurs, et s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,
« Je voudrais trouver des paroles qui pussent vous bien exprimer tous les sentiments dont je suis pénétré; mais j'espère que, sans vous arrêter à l'insuffisance du langage, vous voudrez bien ne pas douter de mon dévouement, de ma gratitude, de mon affection envers des hommes indépendants et libres tels que vous, qui m'ont élevé non-seulement à la dignité de leur représentant, mais encore à la dignité de leur ami.

« Les temps sont difficiles, mais ils ne sont pas au-dessus de la puissance des honnêtes gens. Le bien est toujours à leur portée; seulement ils doivent s'unir, s'entendre pour défendre les principes tutélaires des sociétés modernes, et pour repousser les envahissements des passions égoïstes et avides.

« C'est en nous occupant du développement des institutions destinées à favoriser la vie du peuple, c'est en nous montrant animés d'un grand esprit de justice envers nos adversaires, aussi bien qu'envers nos amis, c'est en cherchant à les convaincre, à les persuader, sans jamais les injurier, c'est en accueillant avec joie tous ceux qui veulent se réunir à notre grande famille, c'est en pratiquant résolument, sagement les principes de la révolution française que nous répondrons dignement à ce que le présent et l'avenir attendent de nous.

« Je ne veux pas entrer devant vous, Messieurs, dans les détails de la politique; je suis, par mes comptes-rendus, en communication intime avec vous; mais je ne peux cependant m'empêcher de vous faire remarquer que les idées nouvelles se répandent et prennent un développement qui leur assure l'empire dans les esprits, et bientôt l'empire dans les mœurs et dans les lois.

« A ne voir que ce qui se passe ici et autour de nous, peut-on en douter?

« A l'heure où je parle, il s'accomplit un fait considérable dans le département de Saône-et-Loire. En cet instant, à Mâcon, à Cluny comme ici, trois hommes qui se sont prononcés dans le sens des principes larges et féconds de la démocratie, qui ont déclaré que dans leur pensée les efforts de l'opinion et du pouvoir devaient tendre non seulement à favoriser le libre essor du travailleur, mais encore à le faire participer au mouvement général de la société, sont élus sans opposition.

« Les résistances se taisent devant de telles manifestations, les hostilités cessent, et cela prouve que la croyance politique change d'aspect en s'agrandissant, et que les divers partis pénétrés de l'amour du peuple se disposent à transporter leur tente et à élire domicile en pleine nation, au sein de cette jeune démocratie qui a pour mission d'établir dans les esprits l'unité qui existe dans la nationalité depuis 1789.

« Pour moi, Messieurs, je considère ce fait comme un symptôme grave qui annonce à la fois la conciliation des intérêts, le repos des opinions et la satisfaction des esprits.

« Je suis heureux d'être l'un des hommes qui ont trouvé assez de résolution dans leur intelligence, assez de force dans leur conviction pour prendre place des premiers dans ce parti nouveau et populaire, suite et conséquence du grand parti de la révolution, qui, sans quitter le terrain de la constitution politique et sociale du pays, ne craint pas d'appeler toutes les forces des bons citoyens à

FEUILLETON DU CENSEUR. — 5 AOUT.

BLAISE DE MONTLUC.

MARÉCHAL DE FRANCE.

(Suite.)

CHAPITRE VI.

se laissant diriger par un clergé que la réforme menaçait sa puissance, son existence même, avait permis l'effroyable dévotion de Cabrières et de Méridal. Henri II avait établi contre les réformateurs une législation toute de sang, l'inquisition et les chambres ardentes. Toute doctrine gagnée à la persécution. Sous le règne de Henri II, il y avait plus de deux mille. Dans le principe, les protestants ne demandaient qu'à adorer Dieu à leur manière et à chanter les psaumes de David en mauvais français; dès 1561, non moins intolérants que leurs persécuteurs, et voulant détruire ce qu'ils appelaient l'idolâtrie, ils commencent à renverser les autels, à brûler les tableaux, à démolir les églises, à briser les images des saints, à traîner le crucifix. Une lutte terrible s'engage. Les calvinistes regardaient les catholiques comme des idolâtres, les catholiques tenaient les calvinistes pour des impies et des hérétiques. Des deux côtés, ils croyaient laver leurs péchés et gagner le ciel en se baignant dans le sang les uns des autres. Pour comble de malheur, il n'y avait pas un homme assez fort pour se jeter entre les deux camps et leur faire leur raison. Par un fatal concours de circonstances, un homme qui dut avoir lieu. La royauté absolue de François 1<sup>er</sup> et de Henri II, en passant dans les mains de faibles enfants, était tombée par la faute de Médicis, les princes du sang et jusqu'au vieux connétable de Montmorency. Ces factieux se placèrent derrière le peuple, enflammèrent son cœur, le poussèrent et exploitèrent son fanatisme. C'est ainsi que la France ne fut bientôt qu'un vaste champ de bataille, où se fit une guerre à mort.

que nous tenons tout des roys et que nous ne serions rien sans eux, et si nous les servons, c'est obéir aux commandements de Dieu, sans tascher d'avoir des récompenses par reproches et importunités.

Ainsi le roi, pour Montluc, c'est le lieutenant de Dieu sur la terre. Aussi le servira-t-il comme il servirait Dieu, de tout son esprit, de toute son âme et de toutes ses forces. Toute sa puissance à lui est dans le fer; il le servira par le fer. Dans ces temps déplorables, la douceur, la sagesse, la conciliation auraient été impuissantes; eh bien! il s'applaudira de son naturel « qui tendoit plus à remuer les mains qu'à pacifier les affaires, aimant mieux frapper et jouer des couteaux que faire des harangues. » Et puis si, faisant un retour sur la triste condition des guerriers, il se prend à gémir sur les maux sans nombre qu'ils causent au pauvre peuple, il se consolera en s'écriant: « Dieu soit loué de ce qu'il m'a toujours maintenu homme de bien, et n'ay jamais fait acte que de loyal sujet et serviteur de mon roy! » L'histoire tout entière de Montluc est dans sa fameuse devise: Deo duce, ferro comite (Dieu pour guide, et le fer pour compagnon).

L'empire des circonstances sur les actions des hommes a été de tout temps reconnu par les esprits les plus élevés. En parlant de la belle action de Régulus, que nous nous sommes déjà permis de rappeler, Cicéron dit: Quod reddi, nobis hoc nunc mirabile videtur; illis quidem temporibus aliter fieri non poterat. Itaque ista laus non est hominis, sed temporum. Parce que Régulus revint à Carthage, cela nous paraît aujourd'hui surprenant; mais en vérité en ce temps-là il ne pouvait agir autrement. Ce n'est donc pas l'homme qu'il faut louer, mais l'époque où il vécut. Ce que dit l'orateur romain d'une action que nous admirons, à combien plus forte raison ne peut-on pas le dire de bien d'autres que nous trouvons criminelles! Car le chemin qui mène au mal est plus aisé et plus rapide que celui qui conduit au bien. Lorsqu'on étudie une époque, il y a donc une distinction essentielle à faire entre les hommes qui dirigent eux-mêmes cette époque et ceux qui ne firent qu'en subir l'influence. C'est parmi ces derniers que l'on doit placer Montluc. Montluc ne fut qu'un chef secondaire, il n'était pas en son pouvoir de maîtriser les événements, il ne savait qu'obéir, se dévouer corps et âme au service de son maître. Ces considérations, que nous croyons justes, doivent, ce nous semble, faire pardonner beaucoup à Montluc et nous montrer comment

la réalisation du bien-être moral et matériel des populations.  
« C'est ainsi que je crois vous bien représenter et mériter la continuation de vos bontés.

« La France, de tout temps, a été la maîtresse du monde ; c'est elle qui a guidé les peuples dans les champs de la science et dans les luttes de la liberté. Son drapeau a été un noble symbole vers lequel les peuples en défaillance ont tourné les regards. Quand il s'agit d'un grand acte de générosité ou de vaillance, c'est d'elle qu'on l'attend. Faut-il que le génie découvre un problème long-temps en suspens ? C'est à ses savants que l'on s'adresse. Cette mission, elle la continuera, et nous aurons, avant que le soleil ait disparu devant cette génération, la gloire de nous élever plus haut encore et de mettre la dernière main à l'établissement permanent et régulier de la révolution française et des choses qu'elle a enfantées, non seulement chez nous, mais chez les nations voisines. Nous secouerons sur elles les fruits mûrs de l'arbre qu'ont planté nos pères. L'exemple, sans le secours de la force, suffira à cette propagande, et on pourra dire un jour dans l'histoire que notre intelligente et magnifique patrie, après avoir été la terreur des nations et les avoir vaincues par les armes, a été la libératrice des peuples et les a émancipés par la parole. »

Cette allocution a été couverte des applaudissements de l'assemblée.  
La population entière a pris la part la plus active à cette manifestation patriotique.

#### AIN. 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (PONT-DE-VAUX.)

Electeurs inscrits : 326. — Votants : 279.  
M. Poizat, député sortant, 148 voix ;  
M. de Parseval, 129 ;  
Voix perdues, 2.  
M. Poizat est réélu.

#### AIN. 2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (BOURG.)

Electeurs inscrits : 286. — Votants : 227.  
M. de la Tournelle, député sortant, 152 voix ;  
M. Quinet (Edgard), 65 ;  
Voix perdues, 8.  
M. de la Tournelle est réélu.

#### AIN. 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (TRÉVOUX.)

Electeurs inscrits : 402. — Votants : 341.  
M. Perrier, député sortant, 206 voix ;  
M. Margerand, avocat, 128 ;  
Voix perdues, 7.  
M. Perrier est réélu.

#### AIN. 4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (BELLEY.)

Electeurs inscrits : 226. — Votants : 211.  
M. Adolphe d'Angeville, député sortant, 121 voix ;  
M. d'Angeville, sans désignation, 4 ;  
M. Garin, conseiller à la cour royale de Lyon, 61 ;  
M. Ferrand (Humbert), avocat, 24.  
M. Adolphe d'Angeville est réélu.

#### AIN. 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (NANTUA ET GEX.)

Electeurs inscrits : 200. — Votants : 160.  
M. le général Girod, député sortant, 98 voix.  
(Deux voix ont été perdues pour désignation insuffisante.)  
M. Etienne Gautier, autre candidat conservateur, président de la compagnie lyonnaise-genevoise, 56.  
M. le général Girod est réélu.

#### BOUCHES-DU-RHÔNE. (Marseille). — Collège du Sud.

Electeurs inscrits. . . . .	1,473
Votants. . . . .	1,195
Majorité absolue. . . . .	598
MM. Jules Julliany a obtenu. . . . .	589 suffrages.
A. Clapier. . . . .	516
Dupont (de l'Eure). . . . .	82
Voix perdues. . . . .	8

M. J. Julliany, qui a réuni le plus grand nombre de suffrages, n'ayant pas obtenu la majorité absolue, les électeurs de ce collège ont été invités à se réunir le 3<sup>e</sup> pour procéder à un second tour de scrutin.

#### Collège du Centre.

Electeurs inscrits. . . . .	778
Votants. . . . .	696
Majorité absolue. . . . .	349
MM. Louis Reybaud. . . . .	396 suffrages.
Paranque. . . . .	293
Arago. . . . .	5
Voix perdues. . . . .	2

M. Louis Reybaud, ayant obtenu 103 voix de majorité sur son concurrent, a été proclamé député.

— Dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de l'Isère (Vienne extra muros), M. Jourdan a été élu en remplacement de M. Bert, candidat pritchardiste.

— A Valence, M. Dubouché a été élu également en remplacement de M. Giraud, pritchardiste.

On nous écrit de Vignolet (Isère), le 2 août 1846 :

Monsieur le rédacteur,

Les opérations du 6<sup>e</sup> collège de l'Isère viennent d'être terminées, et M. Marion, député sortant, a reçu de nouveau notre mandat. Bien que M. Marion soit nommé pour la troisième fois, l'élection nouvelle porte un caractère spécial ; c'est un acte de moralité politique. Nous nous sommes trouvés, Monsieur, en présence de tous les actes possibles de corruption : promesses, menaces, achats, rien n'a manqué pour HONORER l'honneur du président de la cour royale de Grenoble, et ce magistrat vient de partir éconduit. Rendons grâce à ce sentiment de pudeur qui vient de se manifester dans notre collège ; espérons que nos collègues de Vienne, Saint-Marcellin et Grenoble feront comme nous, et que nous finirons par reconquérir la dénomination de département patriote. Ces vœux sont partagés, j'en suis sûr, et ne resteront pas à l'état de souhaits. Mais ce que j'ai dû vous dire, c'est la manifestation populaire que l'élection a fait naître. Le parti de la nation qui n'a point part au choix des gens qui le gouvernent, ne fut jamais si inquiet, si soucieux sur le résultat ; chaque vote connu avait son retentissement. C'est que le peuple comprend tout ce qu'il y a de honte à faire abnégation de l'honneur du pays ; c'est que le peuple comprend qu'il peut avoir aussi le droit de demander compte de ce que l'on semble faire en son nom ; mais, confiant dans les hommes qui ont le courage de remplir leur mandat, c'est par des ovations qu'il témoigne sa gratitude, et, malgré les dissidences d'opinions, l'élection de M. Marion a été un véritable triomphe. Agréer, etc. Un Electeur.

#### CHRONIQUE ÉLECTORALE.

En dépit de toutes les manœuvres corruptrices employées partout pour suborner le pays comme un faux témoin, M. Duchâtel avait perdu la partie. Il y a quelques jours, les rapports des préfets arrivaient au ministère de l'intérieur chargés des plus sinistres présages. Ils annonçaient que cette maudite affaire Pritchard, qu'on croyait oubliée avec le temps, exaspérait partout les électeurs ; l'opinion publique se réveillait sous l'impression des articles chaleureux publiés dans divers journaux sur cette question. La galerie des pritchardistes, en particulier, portait un coup mortel aux candidats ministériels. M. Duchâtel était au désespoir, et il s'écriait qu'en définitive le parti conservateur n'existait pas, puisque, dans ce temps de calme, avec les faveurs dont les collèges bien pensants étaient inondés, il ne savait pas ou ne pouvait pas vaincre.

L'acte de folie de Joseph Henry paraît avoir un instant ranimé les espérances du ministre de l'intérieur. Les préfets et les sous-préfets, qui ont reçu ses instructions confidentielles bien avant sa circulaire officielle, auront compris tout le parti que l'on pouvait tirer de la dépêche télégraphique annonçant solennellement l'attentat du 29 juillet, et ils n'auront pas manqué d'exploiter cette fautive nouvelle.

Déjà les journaux qui nous arrivent nous font connaître que plusieurs d'entre eux y ont eu recours pour influencer sur les élections.

Voici ce que l'on écrit de Doullens au *Journal de la Somme* :

« Vous ne voudrez pas le croire, mais cependant le fait est certain. Aujourd'hui, au son du tambour, on a publié dans notre ville la nouvelle de l'attentat du 29 juillet. Jusqu'à présent, on n'avait jamais procédé ainsi en semblable circonstance, et tout cet appareil, tout ce tapage ont paru à chacun bien inusités, bien inconvenants. On dit que c'est M. Delapalme qui a eu l'idée de cette manifestation, qu'il a cru sans doute de nature à impressionner les esprits. »

On lit dans le *Courrier de Loir-et-Cher* :

« Le préfet de Loir-et-Cher a fait afficher la nouvelle de l'attentat à la personne du roi. Il l'a fait suivre de quelques courtes réflexions dans lesquelles il appelle l'attention publique sur les conséquences qu'eût pu avoir la réussite d'un pareil crime dans les circonstances actuelles. »

Enfin, voici la proclamation que le préfet d'Ille-et-Vilaine a fait afficher à la suite de la dépêche :

« En attendant la sanction de la loi, l'indignation de tout ce qu'il y a de cœurs honnêtes en France fera justice de ce nouveau forfait ; mais elle fera justice aussi, je n'en saurais douter, des hommes qui depuis seize ans pervertissent l'opinion publique, par un infâme système de mensonges et de calomnies contre le roi, sa famille et son gouvernement. »

« Je le demande, dans quelle position se trouverait notre malheureux pays, si cette fois encore Dieu ne l'eût pas protégé ? »

« Quelles seraient les suppositions des partis, si l'assassin n'eût pas été arrêté ? »

« Quelle serait la naïve incrédulité des hommes façonnés au joug et au poison de leurs lectures quotidiennes ? »

« Mais je m'arrête ; tout entier à la joie de savoir que le roi est sain et sauf, je ne veux pas qu'on puisse me supposer l'intention de profiter d'un événement dont chacun de vous peut, dans sa conscience, apprécier les causes et le caractère. »

Voilà par quelles odieuses déclamations, par quels indignes expédients M. Duchâtel espère que les préfets et les sous-préfets auront réussi à opérer un revirement d'opinions parmi les électeurs.

Dans quelques jours nous saurons si ses espérances auront été déçues.

Quoi qu'il arrive, les députés de l'opposition croiront sans doute de leur devoir, au début de la session, de signaler à l'indignation

publique, en la dénonçant à la tribune, cette exploitation scandaleuse de la crédulité publique égarée par un audacieux machiavélisme.

L'Indépendant des Pyrénées-Orientales rapporte ce qui suit ; c'est un échantillon des moyens d'intimidation auxquels on a recours contre les électeurs qui nomment M. Arago :

Mercredi 22 juillet, à huit heures du soir, tandis que des citoyens se consolaient par un peu de fraîcheur des chaleurs de la journée, la générale bat soudainement ; les soldats éparpillés et surpris vont, viennent, effarés ; les chevaux piaffent ; les bataillons, les escadrons se rassemblent ; on crie aux armes, les rues sont encombrées, les places envahies, les promeneurs refoulés, et Perpignan ressemble à une ville prise d'assaut.

Toute la garnison est sur pied, 3 ou 4,000 hommes ! Rien n'y manque, pas même la division d'artillerie.

Où donc est l'émeute ? Nulle part. Mais la stupeur assombrit toutes les figures, on s'interroge avec une anxiété pénible. Un cri imprudent peut partir (et en pareilles circonstances on ne sait pas toujours de quels rangs), le cri sera suivi d'une brutalité qu'on réprimera à coups de sabre, et le lendemain on se donnera l'atroce plaisir de publier que des désordres ont éclaté à Perpignan, à l'occasion de la présence de M. Arago, mais que force est restée à la loi !

La supposition n'est pas gratuite. Sur la place de la Loge, où il est défendu de trotter, les chevaux passèrent au grand trot, et parmi les promeneurs troublés, vexés de ce tumulte et du mépris des règlements, quelques voix se firent entendre : « Au pas ! au pas ! » dirent quelques jeunes gens ; à quoi il fut répondu par des voix qui, dit-on, ne sont pas étrangères à la police : « Au pas ! laissez faire, on vous y mettra. » On frémit de penser que pour un mot de plus il pouvait s'engager une rixe dont les conséquences étaient incalculables.

#### Paris, le 2 août 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Jamais l'audace, jamais le cynisme des manœuvres n'a été poussé aussi loin. Nous ignorons encore, à l'heure où nous écrivons ces lignes, quel sera l'esprit général de la nouvelle législation ; mais de quelque côté que soit la majorité, s'il ne se trouve pas une majorité de députés pour réclamer une sévère enquête sur les abominables menées qui ont mis un salaire plus ou moins déguisé à côté des promesses de votes, la France électorale est perdue pour long-temps, et les voies légales ne la tireront pas du bourbier où on la plonge, à moins d'un miracle.

A l'énorme dossier des actes de corruption, dossier auquel chaque département, presque chaque collège peut apporter son large contingent, nous joindrons la circulaire ministérielle suivante, qui nous est produite par un journal. On ne nous dit pas à quelle classe d'agents elle a été adressée ni par quel ministre. Si la chambre était indépendante, elle verrait dans ce seul document un motif suffisant pour chasser le ministère.

« Vous savez, Monsieur, que les collèges électoraux sont convoqués, etc. Dans cette grave circonstance, il est du devoir du gouvernement du roi de ne rien négliger pour éclairer le choix des électeurs, afin qu'il ne se porte que sur des hommes sages et fidèles, disposés à comprendre et à seconder les intentions paternelles de Sa Majesté, qui veut maintenir nos institutions sous l'égide d'une autorité forte et tutélaire. Les fonctionnaires dépendants de mon ministère sont naturellement appelés à le seconder de l'influence que leur donne leur position. »

« Il a droit d'attendre d'eux des preuves d'un zèle efficace, et il compte sur leur concours. »

« Si, en retour de la confiance que le gouvernement leur témoigne, un fonctionnaire public refusait d'unir ses efforts aux siens, il briserait lui-même les liens qui l'attachent à l'administration, et ne devrait plus en attendre qu'une justice sévère. »

« Vous voudrez bien, Monsieur, prendre les instructions de M. le préfet de votre département. Je ne doute pas que le compte qu'il aura à me rendre de la conduite des agents de mon ministère, dans les circonstances actuelles, ne vous soit complètement favorable. »

S'il n'y a pas là une contrainte morale exercée sur les consciences, une insolente intimidation à l'adresse du fonctionnaire qui n'est plus qu'une chose, une manivelle, dans les mains de l'administration, nous nous engageons à proclamer partout l'innocence, la pureté et la nationalité du cabinet Guizot !

A côté de cette circulaire, nous rappelons les bruits ridicules colportés dans Paris et, à ce qu'il paraît, hors de la capitale. Nous avions lu dans le *Journal de Rouen* l'annonce de la singulière rumeur qui avait couru dans cette ville, où l'on craint le triomphe complet de l'opposition, et qui était relative à une attaque d'apoplexie à laquelle le roi avait, disait-on, succombé.

les meilleurs principes, quand ils sont trop exagérés, peuvent engendrer le crime (1).

Après la mort du *Petit-François*, Montluc, qui était à la cour, à Orléans, reconnu aux menées qui se faisaient que les partis ne tarderaient pas à en venir aux prises. Il résolut de quitter la cour. En prenant congé de la reine-mère, il lui dit : « Madame, je m'en vais en Gascogne avec délibération de vous faire toute ma vie très humble service. Je supplie très humblement votre Majesté croire que s'il advenait quelque chose qui mériterait que vous ayez affaire de vos serviteurs, je vous promets et vous donne ma foi que je ne tiendray jamais autre parti que le vostre et celui de Messieurs vos enfans et seray soudain à cheval que vous me le commanderez. »

Catherine de Médicis eut, en effet, bientôt besoin de Montluc. Le parti de la réforme devint audacieux en Guienne. Les catholiques de Cahors donnèrent le signal de la guerre civile en faisant un horrible massacre des protestants. Les protestants de Fumel et des environs égorgèrent leur seigneur avec des circonstances qui font frémir. La cour envoya des commissaires pour juger et punir ce crime. Burie et Montluc furent nommés pour faire exécuter le jugement de ces commissaires. C'est ici que commence le cours des cruautés de Montluc. Il se vante dans ses mémoires d'avoir conservé deux fois la Guienne à ses maîtres légitimes, dans dix ans qu'il fut lieutenant du roi dans cette province.

A peine Montluc eut-il reçu ordre de courir sus aux huguenots que deux ministres de Nérac lui offrirent un don de quarante mille francs de la part de leurs églises s'il voulait leur être favorable. Il faut voir dans ses *Commentaires* la colère de cet homme violent et désintéressé. « O meschants, je vois bien où vous voulez venir ; c'est de mettre le royaume en division. Vous autres, Messieurs les ministres, vous faites tout cecy sous

(1) Montluc n'était pas le seul adorateur fanatique de la royauté absolue. « Dans une assemblée nationale qui fut convoquée sous Henri II, ceux qui portèrent la parole au nom du parlement et du tiers-état se mirent à genoux pour s'adresser au roi. L'orateur du tiers dit que, bien que le peuple fût chargé d'impôts et accablé par les maux d'une guerre continuelle, cependant, des sujets devant tout à leur roi, ils donneraient des marques de leur fidélité et de leur parfait dévouement, etc. » (MM. Cayx et Poirson, *Précis de l'Histoire de France*.)

couleur de l'Evangile. — Je commençai à jurer, et l'empoignai au collet, lui disant ces paroles : Je ne sais qui me tient que je ne te pende moy-même à ceste fenestre, paillard ; car j'en ai estranglé de ma main une vingtaine de plus gens de bien que toy. Ne venez plus devant moy pour me tenir un tel langage, et si vous le faites, je n'auray plus la patience que je ne mette la main sur vous, et ainsi s'en allèrent. » On peut reprocher à Montluc sa cruauté et sa forfanterie ; mais on doit le louer du noble désintéressement dont il fit toujours profession. Après avoir gouverné despotiquement pendant dix ans dans les provinces et long-temps aussi en Italie, il n'augmenta ses propriétés, comme il le dit lui-même, que de trois petites métairies et d'un moulin, le tout pour la somme de quinze à vingt mille francs. Il préféra constamment la gloire à la fortune.

Bientôt après on vint lui dire que dans un village, à deux lieues d'Estillac, à Saint-Mézard, les huguenots s'étaient soulevés contre leur seigneur et avaient failli lui couper la gorge. « M. de Corde, qui se tient au dict Saint-Mézard, m'avoit aussi mandé que, comme il leur avoit remontré en la compagnie des consuls qu'ils faisoient mal et que le roy le trouveroit mauvais ; qu' alors ils lui respondirent : « Quel roy ? — Nous sommes les roys. Cely-là que vous dictes est un petit royol de merde ; nous luy donnerons des verges et luy donnerons mestier pour luy apprendre à gagner sa vie comme les autres. » Ce n'estoit pas seulement là qu'ils tenoient ce langage, car c'estoit partout. Je crevois de dépit, et voyois bien que tous ces langages tendoient en somme à faire un autre roy. J'allay à Saint-Mézard, accompagné de deux bourreaux, lesquels on appela depuis mes *laquais*, parce qu'ils estoient souvent après moy. Et comme je feus arrivé à Saint-Mézard, M. de Pontenilles me présenta trois huguenots et un diacre, tous attachés dans le cimetière, dans lequel il y avoit encore le bas d'une croix de pierre, qu'ils avoient rompue, qui pouvoit estre de deux pieds de haut. Je fis venir M. de Corde et les consuls, et leur dis, qu'ils me dissent la vérité à peine de la vie, quel propos ils leur avoient ouy tenir contre le roy. Les consuls dirent la vérité, comme ledict sieur de Corde. J'avois les deux bourreaux derrière moy, bien équipés de leurs armes, et surtout d'un marrassau bien tranchant. De rage, je sautay au collet sur le nommé Verdery, qui entretenoit toute la sédition, et luy dict : « O meschant paillard, as-tu bien osé souiller ta meschante langue contre la majesté de ton roy ! » Il me respondit : « Ha ! Monsieur, à pécheur miséricorde. » Alors la rage me print plus que jamais, et lui dis : « Meschant,

veux-tu que j'aye miséricorde de toy ? et tu n'as pas respecté ton roy ! » Je le poussay rudement en terre et son corps alla justement sur ce morceau de croix. Et dis au bourreau : « Frappe, vilain. » Ma parole et son coup fut aussitôt l'un que l'autre : et encores emporta plus de demy-pied de la pierre de la croix. Je fis pendre les deux autres à un horne, qui estoit tout contre. Et parce que le diacre n'avoit que dix-huit ans, je ne le voulus faire mourir, afin aussy qu'il portast les nouvelles à ses frères ; mais bien lui fis-je bailler tant de coups de fouet aux bourreaux, qu'il me fut dict qu'il en estoit mort au bout de dix ou douze jours après. Et voilà la première exécution que je fis au sortir de ma maison, sans sentence ni écriture, car, en ces choses, j'ay ouy dire qu'il faut commencer par l'exécution. Si tous eussent fait de mesme, ayant chargé es provinces, on eust assoupy le feu, qui a depuis brûlé tout. Cela ferma la bouche à plusieurs séditieux, qui n'osoient parler du roy qu'avec respect ; et ils fesoient leurs menées. »

Cependant les juges nommés par la cour pour informer contre les auteurs des massacres de Cahors et de Fumel écrivirent à Burie et à Montluc d'aller les joindre pour commencer la procédure. Montluc voulait débiter par celle de Fumel. Après avoir fait à ces messieurs des instances auxquelles ils ne crurent pas devoir déférer, il rangea Burie de son avis, et ils allèrent tous deux à Fumel. Les commissaires de la cour ne s'y étoient pas rendus. Montluc n'en eut pas de regret, car il les tenait pour les plus grands huguenots de France. Il forma de son autorité privée une commission composée de certains membres du présidial d'Agen, dont l'orthodoxie et l'opinion lui étoient bien connues.

La punition des coupables fut prompte et terrible. Selon certains auteurs, on fit tirer un diacre à quatre chevaux, rompre vifs ou pendre environ quarante habitants de Fumel ou des environs. La ville fut démantelée, plusieurs de ses maisons rasées, le clocher de son église abattu, obligé de payer 520 mille livres, etc.

Après cette exécution, Burie et Montluc se rendirent à Cahors, où les commissaires faisoient le procès aux auteurs du massacre des réformés. Montluc fut si indigné de la manière dont ces commissaires rendaient la justice aux catholiques, qu'il fut sur le point de leur enfoncer sa dague dans le ventre. Il leur inspira une telle frayeur que bientôt après ils jugèrent à propos de prendre la fuite pour échapper à sa fureur. (La suite à un prochain numéro.)

Qui est-ce qui colportait cette invention? Les plus ardents coryphées du ministère. La justice ne pourrait-elle donner un arrêt sévère aux inventeurs de cette fable, que nous ne nous même pas voulu relever?

Paris, c'était autre chose; le roi avait reçu un coup, plusieurs coups de carabine, à Eu; le duc d'Aumale avait été blessé mortellement, etc., etc.; et sur ce canevas on brodait l'infini. Nous n'avons reproduit cette fable que le second jour, afin de pouvoir constater des fabricateurs de nouvelles. Le *Message* l'a démentie le soir, mais seulement hier soir, et non avant-hier; et cette invention a pu circuler dans Paris, et peut-être même en sortir pour pénétrer, par lettres particulières, dans les départements où l'on suppose que déjà la tentative du fou Henry pouvait avoir influencé les faibles d'esprit. Si la loi ne punit pas de semblables inventions, il faut reconnaître qu'en matière d'élections tout doit être permis!

M. Auguste Portalis ayant vu ressusciter contre lui, dans l'*Époque*, une vieille et sottise calomnie que ce journal avait déjà imprimée quand il s'appelait le *Globe*, et à laquelle M. Portalis avait répondu, ce candidat s'est déterminé à pour M. Portalis en police correctionnelle.

M. Bethmont vient d'intenter également un procès en injures et calomnies contre cette feuille.

Les procès pleuvent, au surplus; M. Théodore Perrin, avocat, ayant rappelé, dans une section du 11<sup>e</sup> collège de Paris, un procès qu'il prétend avoir tourné au désavantage de M. Vavin, celui-ci, prévenu de ces déclamations, survint et apostropha M. Perrin de la manière la plus vive. Le sieur Perrin a déposé une plainte au parquet du procureur du roi.

L'avant-veille, ce personnage si susceptible avait dit publiquement, à propos de l'Odéon, que M. Bocage mettait la subvention de ce théâtre dans sa poche; ce à quoi M. Vavin répondit que cela était difficile, puisqu'il ne l'avait pas encore touchée. M. Bocage a méprisé cette grave injure, et comme elle venait de ce monsieur, nous croyons qu'il a bien fait. Mais M. Perrin doit-il avoir le privilège des mots violents, lui qui les pousse jusqu'à la diffamation?

Le résultat de la première journée, dans les collèges de Paris intrà et extrà muros, sont presque partout favorables à l'opposition. Dans le collège qui nomme M. J. Lefebvre, la majorité en faveur des ministériels est de 53 voix; elle était en 1842 de 260. Ces opérations sont d'ailleurs d'une signification peu décisive, car on sait que beaucoup d'électeurs s'abstiennent de voter le premier jour, surtout lorsque ce jour est un samedi et que les livraisons des fabricants ou les échéances retiennent tant de monde au logis.

Le *Journal des Débats* donne la composition d'un certain nombre de collèges; les renseignements qu'il publie à ce sujet ont été choisis avec soin parmi ceux qui sont parvenus au ministère. Par ce qu'il avoue, le *Journal des Débats* nous donne le plus grand espoir.

A Rouen extrà muros, M. Grandin n'a pas vu le bureau de ses partisans contesté. Des trois collèges, l'opposition en a obtenu deux pour les bureaux, et dans le premier M. Rondeaux n'a obtenu pour ses adhérents, sur M. Germonière, qu'une dizaine de voix. Or, 183 électeurs se sont abstenus, et voteront aujourd'hui. Il y a donc lieu d'espérer, et nous ajouterons que les ministériels ont été consternés de cette victoire de si mauvais présage.

On a calculé qu'il y aurait un très grand nombre de seconds tours de scrutin dans les élections générales. Le résultat du premier jour sera donc limité, et l'on ne connaîtra guère le soir à Paris qu'une cinquantaine de nominations définitives. Le ciel était couvert toute cette nuit, qui a été fort orageuse; ce matin encore, jusqu'à midi, l'atmosphère est restée pluvieuse; mais le soleil l'a emporté. Le télégraphe, si la pluie recommence pas, et ce n'est guère probable, pourra donc pour aujourd'hui dimanche de quatre heures à huit heures. Quant aux élections de Paris, le dépouillement ne commençant qu'après trois heures, il ne nous sera pas possible d'en transmettre les résultats, la poste ne recevant les lettres que jusqu'à trois heures.

Voici ce que M. Pagnerre a dit, entre autres choses, à M. de Gasparin dans la première réunion du 10<sup>e</sup> arrondissement :

« Vous êtes, dites-vous, partisan sincère, ardent de la liberté? Non, Monsieur, vous n'aimez pas la liberté ardemment, sincèrement; car, sachez-le bien, les libertés sont sœurs, elles sont solidaires, et lorsqu'on en a sacrifié une, on les renie toutes. Eh bien! vous ne voulez pas de la liberté de la presse, et le délai avec lequel vous avez parlé tout-à-l'heure du rappel de la loi sur les annonces judiciaires témoigne assez de vos antipathies contre cette précieuse liberté, la garantie de toutes les autres. Vous saviez bien que cette loi sur les annonces judiciaires, obtenue à l'aide d'un mensonge, a tout à la fois porté la funeste atteinte à la presse départementale et gravement compromis la considération de la magistrature, et cependant vous avez voté pour son maintien. »

« Ce ne sont pas là des accusations vagues, Monsieur; ce sont des faits constants, précis, et je vous porte le défi de les nier. » (Vifs applaudissements.)

On écrit de Livourne, à la date du 25 juillet :

Louis Bonaparte (le comte de Saint-Leu), ex-roi de Hollande, est mort dans cette ville. Frappé subitement dans la matinée d'hier d'apoplexie, il est tombé dans un assoupissement léthargique, et est mort ce matin, sans crise, sans convulsion. Il était âgé de soixante-huit ans.

Le comte de Saint-Leu, depuis plusieurs années atteint de paralysie, avait une vie très retirée; il se tenait complètement en dehors de toute intrigue politique, et supportait avec une rare dignité les vicissitudes de la fortune.

Le roi de Hollande n'avait auprès de lui, au moment de sa mort, qu'un fils, qui avait élevé et qui ne le quittait jamais. Un courrier a été envoyé à Florence au prince de Montfort, son frère.

On ne sait pas ses dispositions testamentaires.

On sait, comme on sait, qu'un seul fils, le prince Louis, qui est à

Des frères de Napoléon. Il ne reste plus aujourd'hui que le prince de Montfort, ex-roi de Westphalie, âgé de soixante-deux ans.

### Chronique.

Samedi dernier, à dix heures du matin, un marchand de bestiaux nommé Farge s'est suicidé avec une arme à feu dont il avait introduit le canon dans sa bouche. Ce malheureux a accompli dans son lit sa funeste résolution de se donner la mort, mais on ignore les causes qui la lui ont fait prendre.

Le corps d'un jeune homme de dix ans a été repêché dans le Rhône, au lieu dit le port des Verreries; cet enfant s'était noyé en se baignant, et l'état de putréfaction du cadavre fait présumer qu'il était dans l'eau depuis plusieurs jours.

On nous écrit de Chalamont (Ain), le 31 juillet :

« Aujourd'hui, vers huit heures du matin, le sieur Perdrix, boucher, revenait de Villette, où il était allé acheter des veaux, escorté de son fidèle Luron. Un loup paraît tout-à-coup derrière une douve, dans le bois de Chevat, et s'élançant sur le chien qui se défend bravement. Perdrix, voulant lui venir en aide, saisit un pieu et frappe à coups redoublés sur le loup; le féroce animal ne lâche pas prise, et le chien va être emporté. Une idée lumineuse vint alors à notre boucher. Comme tous les fumeurs, il porte avec lui sa provision d'allumettes chimiques; il met le feu à un paquet de genêts bien secs qu'il trouve sous sa main, et jette le brandon enflammé sur le loup, qui, se voyant le feu au dos, se décide enfin à gagner au large. Luron en a été quitte pour de graves morsures. »

Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation, a été arrêté le 31 juillet pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés, à 24 fr. 17 c.

### Spectacles du 4 août.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Héritiers, comédie. — La Reine de Chypre, grand-opéra.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Un Mari qui se dérange, vaudeville. — Geneviève, ou la Jalousie paternelle, vaudeville. — Un Conte Bleu, vaudeville. — L'Enfant de la Maison, vaudeville.

### Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon pendant le mois de juillet 1846.

Effectif au 1 <sup>er</sup> juillet : Hommes.....	448
— Femmes.....	450
Admis pendant le mois : Hommes.....	42
— Femmes.....	9
Total.....	519
Sortis pendant le mois : Hommes.....	40
— Femmes.....	8
Total.....	48
Effectif au 1 <sup>er</sup> août : Hommes.....	450
— Femmes.....	451
Total.....	501

### Nouvelles diverses.

La science économique et la presse viennent de faire une perte bien regrettable : M. Théodore Fix vient de mourir subitement d'une congestion cérébrale, au milieu d'une causerie avec un de ses amis, auquel il rendait visite. Les secours les plus intelligents, donnés à l'instant même par un médecin habile, M. Piet, n'ont pu ranimer en lui une étincelle de vie.

M. Fix avait perdu sa femme il y a quelques mois. Le chagrin profond qu'il avait ressenti à cette époque, et que le temps ne faisait qu'accroître, avait usé sa frêle constitution et anéanti ses forces. A peine âgé de 46 ans, il avait la santé et presque les apparences d'un vieillard.

Mais si sa vie a été courte, son souvenir durera chez tous ses amis, qui ont pu apprécier sa bonne et inoffensive nature, et chez tous les hommes d'étude, qui tenaient en très haute estime ses travaux économiques. M. Fix a été un des écrivains spéciaux qui ont le plus honoré la presse par la rectitude de leurs vues et la sûreté de leurs appréciations. L'Académie des sciences morales lui avait décerné, il y avait quelques années, un prix d'économie politique pour son travail sur le *zollverein*, et sa place semblait marquée au sein de cette docte et illustre compagnie. Une étude complète sur la situation des classes ouvrières, que M. Fix venait de publier, avait aussi appelé l'attention de l'Académie française, qui donne une destination si élevée et si intelligente aux legs philanthropiques de M. de Monthyon.

On lit dans l'*Algérie* :

« Avant-hier dimanche, à huit heures du matin, un événement déplorable avait attiré autour de la Bosa, à Alger, une foule compacte. Un zouave qui avait réussi à s'introduire dans l'appartement de M<sup>lle</sup> Hubert, fille du major de la place, avait tiré à bout portant un coup de pistolet sur cette jeune fille dont la mort a été instantanée. Il était arrêté, lorsque, profitant du moment où l'attention se portait sur sa malheureuse victime, il s'est échappé pour se précipiter du haut du rempart dans la batterie qui touche la Bosa. Cette chute ne lui avait occasionné qu'une fracture au bras gauche. Il fut arrêté de nouveau et conduit à la police, où on l'interrogea. »

M. le procureur du roi, M. le commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement et M. le docteur Bodichon se sont rendus sur le lieu du crime. La mort de M<sup>lle</sup> Hubert a fait une grande sensation à Alger. Son corps a été accompagné hier matin jusqu'au cimetière par son frère, son père et un nombreux cortège. Quant à l'auteur de ce crime, il échappe à la justice des hommes. Il est mort aujourd'hui à quatre heures à l'hôpital du Dey, où il avait été transporté. »

Voici à cet égard les détails qui nous arrivent :

« Un zouave de la 9<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon, nommé Louis Lerat, était demeuré pendant quelque temps chez M. le major Hubert en qualité de domestique. M<sup>lle</sup> Hubert, mécontente de son travail, de son manque d'exactitude, de propreté et de politesse, s'en plaignit à son père, qui le renvoya il y a dix jours environ. En quittant cette maison, Lerat proféra contre la fille du major et contre la domestique Marie Labattut des menaces dont on fit si peu de cas que le major n'en eut aucune connaissance. Cependant Lerat n'avait pas renoncé à ses idées de vengeance. On le vit, samedi dernier, rôder autour de la Bosa, où est situé le logement du major Hubert, et dont il connaissait parfaitement les dispositions. Dimanche matin, il y pénétra entre sept et huit heures, entra dans la chambre d'un chasseur d'ordonnance, alors absent, s'empara d'un pistolet d'arçon non chargé et entouré de linge, et descendit sur le carré habité par le major. M<sup>lle</sup> Hubert venait d'entrer dans la salle à manger où couche la domestique, pour faire lever cette dernière, et elle avait refermé la porte sur elle. »

Lerat, qui avait chargé son arme, frappa et demanda un petit couteau qu'il avait oublié. Après quelques instants, M<sup>lle</sup> Hubert entra ouvrit la porte; Lerat la poussa violemment, ajusta M<sup>lle</sup> Hubert et l'atteignit à la tête; cette malheureuse jeune fille tomba raide morte sur le coup. Sans se troubler, sans perdre le sang-froid qu'il avait puisé dans une longue préméditation, Lerat entra dans la chambre, referma la porte, s'appuya dessus, et, s'adressant à la domestique, lui dit : « A toi maintenant, ensuite à moi ! »

Il rechargeait son arme pour accomplir son second crime, lorsqu'un garçon du café de la Bourse, nommé Guillaume, attiré par la détonation et guidé par l'odeur de la poudre, arriva près de la porte qu'il parvint à enfoncer et se jeta sur le meurtrier. Celui-ci parut vouloir se rendre sans résistance, mais il s'échappa dans un corridor, escalada un mur, franchit un parapet, se laissa glisser le long de la muraille, espérant arriver au sol; mais il se heurta contre une saillie et tomba près des batteries dressées au pied du rempart. Là, un factionnaire, éclairé de la milice, arrêta le criminel, dont le bras droit était fracturé. La police, arrivée sur les lieux pendant sa tentative de fuite, s'empara de Lerat, qui fut conduit au commissariat central, où le docteur Bodichon pansa sa blessure; il était porteur de cartouches et de la bague et du pistolet dont il s'est servi. Transporté à l'hôpital du Dey, le meurtrier, loin de témoigner du repentir, parlait encore de vengeance avec une énergie sauvage et froide qui ne l'abandonna pas jusqu'à sa mort. Comme nous l'avons dit, ce misérable, qui ne devait pas finir ainsi, expira lundi, à quatre heures, des suites de sa chute.

Le major Hubert, récemment éprouvé par la perte de sa femme, est inconsolable du nouveau malheur qui vient de le frapper d'une manière si terrible dans ses affections paternelles. Si quelque chose peut calmer ses douleurs, c'est la part qu'y a prise la population d'Alger, que cet événement a frappée de stupeur. »

On lit dans l'*Impartial* de Smyrne du 17 juillet :

« Nous avons annoncé, d'après notre correspondance de Salonique et de Mételin, l'apparition de bateaux pirates dans divers parages, et surtout le massacre de l'équipage d'un triandir près du petit flot des Fours. Un rapport de l'agent d'Angleterre à Scio, en date du 9 de ce mois, adressé à M. le consul de cette nation à Smyrne, contient des nouvelles très alarmantes sur ce sujet. Quatre bateaux pirates, y est-il dit, ont paru aux îles des Fours, Mandalia, Calanchi, et dans leurs environs, et une bande de voleurs se trouve sur le cap Coraca. Le capitaine Georges Minetta, avec pavillon hellénique, ayant été mouillé à Palmos, y a trouvé deux sacolèves qui avaient été dépouillés, l'une de 6,000 piastres, l'autre de 4,500, par un bateau qui montait onze hommes et qui était sorti des Fours. Pendant son mouillage, un bateau était arrivé de Calymnos et avait rapporté que les pirates lui avaient donné la chasse, mais que, n'ayant pas pu l'atteindre, ils s'étaient mis à la poursuite d'un gros brick, qui doit aussi leur avoir échappé. »

Le capitaine Démétrio, de Cranidi, provenant de Mandalia, a également rapporté avoir rencontré un bateau pêcheur auquel les pirates avaient enlevé toutes ses provisions. Le patron de ce bateau avait dit au capitaine Démétrio de se tenir bien sur ses gardes, parce que les pirates avaient connaissance de son mouillage à Mandalia et du nombre de ses hommes, ainsi que de la nature de son chargement, et qu'il était probable qu'ils l'attendraient sur sa route. Le capitaine qui a fait cette déposition avait entendu dire à Mandalia qu'un brick cassiotte avait été aussi dépouillé.

Avis a été déjà donné de ces faits par M. le consul d'Angleterre à MM. les commandants français et autrichien des bricks *le Volage* et *le Cameleonte*, ainsi qu'au capitaine Currey du brick anglais *Harlequin*, qui se trouve à Ourliac, et nous ne doutons point que de promptes et énergiques mesures ne soient prises pour faire disparaître le danger auquel est exposé le commerce et surtout le cabotage de ces mers. »

Le choléra sporadique fait en ce moment d'assez grands ravages à Londres. Il est constant, dit à ce sujet le *Times*, que toutes les années, pendant les mois d'août et de septembre, cette maladie se montre en Angleterre; il est également constant que, dans quelques saisons, elle se présente sous une forme très bénigne, et que, dans d'autres, les symptômes sont assez sérieux pour ressembler à ceux du choléra asiatique. On a constaté que, depuis 1699 jusqu'à nos jours, cette maladie s'est invariablement montrée à la fin de l'été et au commencement de l'automne. Nous avons tout lieu de croire que le choléra sporadique est actuellement très fréquent dans la capitale et dans d'autres parties du pays. La violence des symptômes a fait répandre le bruit que le choléra asiatique avait de nouveau reparu parmi nous. Nous sommes heureux de dire qu'il résulte de l'enquête des officiers du conseil privé qu'on n'a pas trouvé un seul cas de choléra asiatique; mais l'état sanitaire de la capitale exige impérieusement que l'on prenne de promptes et énergiques mesures pour prévenir le développement de la maladie actuelle.

Le nombre total des décès enregistrés dans les districts de la métropole, pendant la semaine qui a fini le samedi 25 juillet, a été de 4,003. Ce nombre excède de beaucoup la moyenne de l'été, qui est 898. Sur ce total, il y a eu 26 décès causés par le choléra sporadique, qui s'observe ordinairement à cette époque de l'année.

On écrit de Malte, 25 juillet :

L'escadre française d'évolution, commandée par M. le vice-amiral prince de Joinville, partie de Tripoli le 15 du courant, s'est montrée en vue de notre île le 18 au matin. Elle se compose de sept vaisseaux : *le Souverain*, portant le pavillon du prince de Joinville, *l'Inflexible*, *l'Alger*, *le Jemmapes*, *le Marengo*, *le Neptune*, *le Jupiter*; de trois frégates à vapeur, *l'Asmodée*, *le Descartes* et *le Cuvier*, et de la corvette à vapeur *le Pluton*. Le contre-amiral Curtis, prévenu de l'apparition de l'escadre, ordonna aussitôt au vapeur *le Locust* de chauffer, et, vers onze heures, le contre-amiral, plusieurs capitaines de la marine royale, et le capitaine Tidy, adjudant de camp et commandant supérieur de la place, s'y embarquèrent et se dirigèrent vers l'escadre française, éloignée alors seulement de quelques milles du port, pour faire leur visite au prince amiral. A quatre heures environ, les vaisseaux français, en deux divisions, se sont dirigés vers le grand port, et, arrivés sous le château Saint-Elme, *le Souverain*, en virant de bord, a fait le salut d'usage à la ville, lequel salut lui a été immédiatement rendu par le fort Saint-Ange. Alors *le Locust* a passé près de la poupe du vaisseau amiral, abaissant le pavillon du contre-amiral Curtis en signe de compliment.

*Le Drotick*, navire de guerre russe, présent dans notre port, fit aussi à l'amiral français son salut, qui lui fut rendu. *Le Locust* est ensuite rentré dans le port, et l'escadre française, à l'exception des vapeurs qui étaient déjà arrivés, a pris à bord des gardes de santé. Depuis lors l'escadre louvoie dans le voisinage du port; après sa quarantaine, elle poursuivra sa route vers Naples et la Sicile. *L'Asmodée* l'a précédée. Ce vapeur est parti pour Syracuse, où le prince compte faire ses provisions pour la continuation de son voyage. On croit que de Naples l'escadre se rendra à Toulon. »

On lit dans l'*Union d'Auxerre* :

« Mardi, vers cinq heures du soir, un incendie des plus terribles est encore venu jeter la consternation dans notre arrondissement, à Bligny-le-Barreau. Cinquante maisons, autant de granges et d'écuries ont été réduites en cendres; toutes les récoltes ont été brûlées. »

Le lendemain mercredi, à peu près à la même heure, un incendie non moins terrible éclatait à Brion, arrondissement de Joigny. Douze maisons et vingt à vingt-cinq granges ont été consumées, ainsi que les récoltes. »

On lit dans la même feuille :

« A Mouffy, au milieu de la nuit, un chef, nommé Hilaire Bourguignat, homme dans la force de l'âge, avait placé en faction le sieur Berdin fils, ancien militaire. Le chef veut éprouver son factionnaire : il rôde autour de lui dans l'obscurité, s'en approche de très près; Berdin crie trois fois : « Qui vive ? » Pas de réponse. Il était porteur d'un fusil chargé dont il lâche la détente, et le malheureux Bourguignat tombe pour ne plus se relever. Il était père d'une nombreuse famille, qu'il laissait dans le désespoir et dans le besoin. »

Il est impossible que la haute administration tolère plus longtemps de pareils désordres. Elle ne devrait pas ignorer que les voyageurs, en traversant les communes rurales, sont fouillés brutalement, quelquefois maltraités; partout la sûreté des personnes est compromise. Il faut espérer que le lendemain des élections on aura le temps de s'occuper de ces bagatelles et de rechercher sur qui doit peser la responsabilité d'un désordre presque général. »

On écrit de Cholet au *National de l'Ouest* :

« Lundi dernier, 27 courant, 150 à 200 ouvriers tisserands ont cessé leurs travaux; ils se sont promenés dans les rues et sur les places, et ont continué ainsi le mardi. Hier mercredi, le nombre s'est accru de plusieurs tisserands de quelques communes voisines; ces ouvriers sont ceux qui font des tissus coton pour parapluies et toile bleue pour blouses. On avait voulu, dit-on, les diminuer de deux centimes par mètre. MM. le sous-préfet, le procureur du roi et le juge d'instruction sont arrivés mardi soir

28, et le lendemain, 29, a eu lieu une réunion d'un grand nombre de négociants et fabricants, qui ont décidé que la diminution n'aurait pas lieu. Ils ont signé le tarif et un dédit de 3,000 fr. pour ceux qui voudraient diminuer les ouvriers, qui tous se sont retirés joyeux en disant qu'ils avaient gagné leur procès.

» A cinq heures du soir, les ouvriers viennent de réparaître dans les rues et sur les places. On dit que trois fabricants n'ont pas voulu signer le tarif.

— Par une lettre rendue publique, le lord-maire de Londres vient de prescrire des mesures de propreté à prendre dans les faubourgs de la Cité, où le choléra vient de faire sa terrible apparition.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance royale du 28 juillet relative au versement que les remplaçants dans l'armée de terre et de mer doivent faire aux caisses d'épargne du prix stipulé dans le contrat de remplacement.

— Les lettres de Rome annoncent d'une manière formelle la nomination du cardinal Gizzi à la secrétairerie d'état des affaires étrangères. C'est un choix dont le pape doit être félicité.

— L'Union de Saintes rapporte ce qui suit :

« Lundi 20 juillet, le sieur Thibaudau était occupé dans les champs au lieu de Jarlat, commune de Montils, lorsque la foudre éclata au-dessus de lui. Il fut soulevé à un mètre de terre et renversé sans connaissance. L'éclair électrique était passé entre sa jambe et son pantalon, comme des brins d'herbe semés sur son corps l'attestent, et remontant jusqu'à l'épaule, il était sorti par la manche de sa veste, en brûlant son gilet de laine.

» Thibaudau, relevé par quelques personnes accourues sur le lieu de l'accident, a été quelque temps paralysé du côté gauche ; mais bientôt il a repris l'usage de ses mouvements, et il ne ressent plus aujourd'hui aucun effet de la secousse électrique. »

## Nouvelles Etrangères.

### RUSSIE.

On écrit de Saint Pétersbourg, 15 juillet :

« On s'entretient dans tous les salons, mais tout bas, d'un incident qui prouve jusqu'où peut aller l'obéissance passive en Russie. Il y a quelques jours, l'empereur Nicolas se rendait à Cronstadt sur un bateau à vapeur ; au même moment un brick anglais manœuvrait pour sortir du chenal. Le capitaine commandant le bateau à vapeur a voulu dévier un peu de la ligne directe pour éviter l'abordage du bâtiment anglais ; mais l'empereur lui ordonna de continuer sa route dans la première direction. Le capitaine a obéi sans répondre aux ordres de l'empereur, et il advint ce qu'il avait prévu : son bâtiment aborda violemment le brick anglais. Dans ce choc, la galerie de son bateau fut brisée, et la cheminée de la machine à vapeur fut renversée. L'amiral Maiden, qui se trouvait à côté de l'empereur, a été blessé ; quelques officiers ont reçu des contusions. L'amiral commandant la flotte de la mer Baltique a voulu mettre aux arrêts le commandant du bateau à vapeur ; mais l'empereur non seulement ne l'a pas permis, de plus il a exprimé hautement au capitaine sa satisfaction pour avoir rempli ses ordres sans hésitation et au risque de compromettre bâtiment.

» Le brick anglais a pu continuer sa route. On ignore s'il a fait de graves avaries, mais on ne doute pas que l'empereur Nicolas n'indemnise généreusement le capitaine. »

Avec un pareil système on crée des automates, on ne fait pas des hommes.

### PRUSSE.

On trouve dans la *Gazette du Weser* et dans le *Journal allemand de Francfort*, du 26 juillet, cette importante nouvelle :

BERLIN, 19 juillet. — Le projet de constitution a reçu définitivement l'approbation du roi, et l'on pense que la constitution sera promulguée le 3 août. Elle contient, entre autres dispositions, celle-ci : « L'Assemblée des états généraux, composée de huit diètes provinciales, délibérera en une seule chambre, mais les seigneurs y assisteront comme ordre particulier et auront un vote à eux. »

### NOUVELLES D'ORIENT.

Le paquebot d'Orient le *Sésostris*, parti d'Alexandrie le 20 de ce mois, a mouillé vendredi matin à Marseille, en rade du Frioul. Ce paquebot a pris à Malte les valises de la Turquie et de la Grèce.

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 17 juillet. — Le traité de commerce passé entre la Porte et la Russie a reçu la sanction impériale ; les ratifications ont été échangées. A l'occasion de la conclusion de ce traité, le gouvernement russe a envoyé au ministre des affaires étrangères, Reschid-Pacha, le grand-cordon de l'Aigle-Blanc ; au conseiller du ministère des affaires étrangères,

Ali-Effendi, et au premier drogman de la Porte le grand cordon de Saint-Stanislas, et au grand douanier, Tahyr-Bey, une riche tabatière en diamants.

L'ambassadeur d'Angleterre a eu sa troisième audience de congé dans le courant de la semaine dernière, en annonçant que pour cette fois la chose était sérieuse et qu'il allait partir ; cependant il est toujours ici, et c'est sous toutes réserves que nous donnons la nouvelle de son prochain départ. Cette dernière audience de congé s'est passée, comme les précédentes, en petit comité, et le premier drogman de la Porte n'y assistait pas.

Le 7 au soir, quelques instants avant le départ du paquebot-poste, est arrivé ici le bâtiment à vapeur de l'Etat le *Rubis*, expédié d'Athènes avec des dépêches de l'amiral Turpin pour M. de Bourqueney. L'arrivée du *Rubis* a mis à Constantinople tout le monde en émoi. On se demandait ce qui avait pu motiver l'envoi de ce pyroscaphe, lorsque quelques jours avant le paquebot du service des dépêches avait touché au Pirée. Ce qu'on a pu savoir, c'est qu'après l'arrivée de ce bâtiment M. de Bourqueney a fait demander à la Porte un firman éventuel pour la frégate à vapeur le *Cassini*, qui pourrait amener ici dans peu de jours le contre-amiral Turpin, commandant la station française dans le Levant ; il se trouverait ainsi à Constantinople en même temps que Mehemet-Ali. Il est aussi question d'un voyage que le prince de Joinville ferait dans cette capitale avant la fin de l'été.

Le bateau à vapeur égyptien le *Nil*, expédié de Rhodes le 6, a apporté ici la nouvelle de l'arrivée de Méhémet-Ali-Pacha dans cette île. On l'attend le 18. Avant-hier matin, le ministre de la justice, Mazloum-Bey, qui cumule ces fonctions avec celles de capou-kehaya du vice-roi à Constantinople, s'est embarqué à bord du bateau à vapeur égyptien pour se rendre au-devant de Mehemet-Ali-Pacha. On prépare des illuminations, des feux d'artifice, une grande revue à Haydar-Pacha ; le sultan a eu l'attention d'envoyer à Rhodes des fruits de ses jardins. Enfin tout annonce qu'on a à cœur de faire au vice-roi une cordiale réception.

En attendant qu'on fasse des réformes au corps des ulémas, la mort éclaircit ses rangs. Le kasaskier Hadry-Bey, muphti du grand-conseil, est mort la semaine dernière. Il est remplacé par le fett-vaimini Arif-Effendi. Le cheikh-ul-islam, vieillard plus qu'octogénaire, est très gravement malade. Sa mort, du reste, serait plutôt un embarras pour le ministère, car, depuis quinze ou vingt ans qu'il est à son poste, il s'est toujours montré ennemi du fanatisme et de très bonne composition avec tous ceux qui ont été successivement appelés au pouvoir.

On n'a pas encore pourvu à l'ambassade de Londres. Cependant Chékib-Effendi, qui n'a pas même été reçu par le sultan depuis son retour (ce qui nous semble une espèce de satisfaction donnée à l'opinion publique pour la manière indigne dont ce commissaire impérial s'est acquitté de la mission dont il était chargé en Syrie), Chékib-Effendi, disons-nous, ne se rendra pas en Angleterre. On croit que ce poste sera confié au conseiller de la direction de l'artillerie, Moukhtar-Bey, ancien ambassadeur à Vienne.

Les nouvelles du Liban sont peu satisfaisantes ; les rouages administratifs y fonctionnent mal, les conflits d'autorité sont nombreux, et le conseil nouvellement créé ne nous paraît pas bien assis. S'il s'élève quelque contestation, quelque difficulté, le pacha renvoie tout au conseil, et le conseil ne décide rien.

On assure que des nouvelles très importantes sont arrivées du Caucase. Rien cependant n'a encore transpiré dans le public. On sait seulement qu'elles sont très défavorables à la Russie, qui semble perdre tous les jours du terrain depuis la funeste expédition de Dargo.

Le gérant responsable, B. MURAT.

## Bourse de Lyon d'aujourd'hui 4 août.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	872 50	»	872 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.	»	»	»	»	1268 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	974 25	»	972 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	612 50	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	696 25	697 50	698 75	697 50
prime d. 10.	»	»	702 50	703 75	707 50	708 75
Paris à Lyon.	502 50	503 75	503 75	505	503 75	502 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

## AFRIQUE MERIDIONALE.

Il est arrivé en Angleterre, par le brick de douze canons la *Mutine*, des nouvelles du cap de Bonne-Espérance du 30 mai. On était en pleine panique dans la colonie, où les déprédations des Cafres prenaient d'alarmantes proportions. Aux derniers avis, ils venaient d'enlever un convoi de provisions et de munitions de guerre escorté par cinquante hommes du 90<sup>e</sup> régiment. Le gouverneur, quoiqu'il eût à ses ordres près de 5,000 hommes de toutes armes, n'osait prendre l'offensive. On ne comprend pas son inaction.

## AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 25 juillet :

« M. le comte de Munch-Bellighausen est parti hier de Francfort ; il doit rester quelques jours à Koenigswart, où se trouve actuellement le prince de Metternich. M. le comte de Fiahaut est parti pour la Bohême. L'ambassadeur anglais n'a pas encore fixé le jour de son départ.

» De tout le corps diplomatique, il ne restera ici, pendant l'été, que le nonce du pape et les ministres de Hanovre et de la Hesse électorale. M. le baron de Lebzelterns dirigera, pendant l'absence de M. de Metternich, la chancellerie d'état. Cet été, on attend ici la visite du prince de Salerne. »

## BOURSE DE LYON.

### Cours des valeurs industrielles.

Le 2 août 1846.

NOBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,800	—
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	495	—
2,000	1,000	Banque de Lyon.	5,490	—
520	5,000	Bateaux à vapeur.	5,150	—
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,500	—
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,500	—
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	9,900	—
1,050	500	Compagnie de l'Aigle.	900	—
6,000	5,000	Compagnie du Rhône.	600	—
356	500	Canal de Givors.	503	—
1,000	500	Eclairage par le gaz, Abbeville.	420	—
800	—	Angers.	—	—
—	—	Avignon.	—	—
—	—	Bayonne.	—	—
—	—	Besançon.	—	—
—	—	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	390	—
—	—	Bourg.	1,050	—
—	—	Bourges.	590	—
—	—	Clermont.	975	—
—	—	Colmar.	415	—
—	—	Dijon.	—	—
—	—	Dole.	920	—
—	—	Flérence.	310	—
—	—	Gènes.	402 50	—
—	—	Grenoble.	952 50	—
—	—	Guillotière.	—	—
—	—	Laval.	1,640	—
—	—	Limoges.	510	—
—	—	Lyon, Compagnie Perrache.	325	—
—	—	— nouvelle émission.	3,910	—
—	—	Metz.	400	—
—	—	Mézères et Charleville.	670	—
—	—	Montpellier.	650	—
—	—	Montils.	570	—
—	—	Mulhouse.	630	—
—	—	Naples.	500	—
—	—	Nevers.	625	—
—	—	Perpignan.	535	—
—	—	Puy.	310	—
—	—	Reims.	600	—
—	—	Rive-de-Gier.	450	—
—	—	Saône-et-Loire.	1,350	—
—	—	Saint-Etienne.	1,620	—
—	—	Strasbourg.	1,225	—
—	—	Trieste.	925	—
—	—	Trois villes du Midi.	400	—
—	—	Troyes.	700	—
—	—	Turin.	1,910	—
—	—	Valence.	675	—
—	—	Venise.	1,500	—
—	—	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	7,100	—
—	—	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,190	—
—	—	Mines de houille.	850	—
—	—	Compagnie générale.	1,150	—
—	—	Obligation de ladite compagnie.	—	—
—	—	Société civile.	—	—
—	—	Compagnie générale des Tréfonds.	850	—
—	—	Compagnie des mines des Littes.	—	—
—	—	Compagnie du Willars.	400	—
—	—	C <sup>o</sup> des Houillères de Saint-Etienne.	—	—
—	—	Ponts.	1,690	—
—	—	— Sur le Rhône.	2,050	—
—	—	— de la Feuillée.	1,000	—
—	—	— du Palais-de-Justice.	1,600	—
—	—	— de l'Île-Barbe.	1,453	—
—	—	— de Vaise.	220	—
—	—	Omnium.	1,452	—
—	—	— nouvelle émission.	—	—
—	—	Moulin à vapeur de Perrache.	5,150	—
—	—	Gare de Vaise.	400	—
—	—	Terrains de Vaise.	500	—
—	—	Compagnie des Baux de Villefranche.	350	—

Les cors, oignons, durillons, œils-de-perdrix, sont détruits en peu de jours avec le **TOPIQUE SAUSSAC**. Il fait tomber la racine sans douleur. — Dépôt chez M. Vernet, place des Terreaux, à Lyon.

Cabinet de M. T. Poyard, arbitre de commerce et expert en comptabilité contentieuse, rue d'Algérie, n. 13 (Boucherie-des-Terreux).

VENTE A L'AMIABLE, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Ducruet, notaire, quai de la Baleine, n. 21,

**DU CAFÉ DU MESSAGER DES DIEUX,** Situé à Lyon, 2, place des Célestins,

TENU PAR LE SIEUR LASHERMES, ENSEMBLE LE MOBILIER LE GARNISSANT ET SERVANT A SON EXPLOITATION.

Cet établissement, l'un des plus vastes de la place, exploité avec succès pendant un grand nombre d'années, est susceptible d'un accroissement de produit considérable, à raison de diverses mesures favorables au quartier qui paraissent devoir être prochainement adoptées.

S'adresser, pour les renseignements, soit à M<sup>e</sup> Ducruet, notaire, ou à M. T. Poyard, liquidateur judiciaire du commerce. (1454)

**AVIS** Il a été perdu, depuis le cours Lafayette jusqu'à la rue Quatre-Chapeaux, en passant par la place de la Fromagerie, deux billets à ordre, l'un de 200 f. et l'autre de 180 f.

Ceux qui les auront trouvés sont priés de les rendre à M. Roux-Blaise, restaurateur, cours Lafayette, n. 50, aux Brotteaux. Il y aura récompense. (1457)

TOUS LES JOURS, QUELQUE TEMPS QU'IL FASSE, **PORTRAITS** AU DAGUERRÉOTYPE PERFECTIONNÉ, genre miniature, Par LOUIS COLOMB et MONTNUREL, de Paris. Place des Terreaux, 5, aux Deux Pavillons vitrés. (825)

## ITALIE, SICILE, MALTE.

### PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

**FRANÇOIS-PREMIER**, de la force de 160 chevaux.  
**MARIE-CHRISTINE**, de la force de 180 chevaux.  
**MONGIBELLO**, de la force de 250 chevaux.  
**HERCULANUM**, de la force de 300 chevaux.  
 Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La *Marie-Christine* partira les 9, le *Mongibello* les 19, et le *Herculanum* les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C<sup>e</sup>, directeurs, à Marseille. (5712)

**A VENDRE OU A LOUER.** Une maison de campagne richement décorée, avec clos, propre pour une famille considérable, un pensionnat ou une maison de santé. S'adresser montée du Chemin-Neuf, n. 43, au premier. (815)

**A VENDRE Bon Fonds d'Auberge.** Il existe depuis onze ans ; il est très achalandé et situé sur une place de Lyon. Bail de six ans. Loyer de 340 fr. On donnera des facilités pour le paiement. — S'adresser à M<sup>me</sup> Dumas, rue Bodin, n. 25. (778)

**A VENDRE pour cause de maladie, un pension bourgeoise** bien achalandé, avec huit chambres garnies, et situé rue des Bouchers, 26. On donnera toutes les facilités pour les paiements. S'y adresser. (810)

**DÉPURATIF DU SANG.** LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, est employé avec un succès constant pour la guérison des maladies secrètes, dartres, taches et éruptions de la peau, goutte, rhumatismes, et toutes acetés ou vices du sang. Ce médicament, d'un usage commode et d'un résultat certain, est préféré aux tisanes. S'adresser, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 31 ; à Thizy, M. BOUVIER ; à Roanne, M. MERCIER ; à Charolles, M. BEAUF ; à Châlon, M. RASCOL ; à Bourg, M. VILLARD ; à Vienne, M. MERMET ; à Valence, M. COLLET, tous pharmaciens. (4998)

**A VENDRE** Fonds d'épicerie dans une belle position. — S'adresser à M. Morlon, chapelier, rue des Fossés, n. 18, à la Croix-Rousse. (827)

**A VENDRE pour cause de départ, un Fonds de toilerie et rouenneries,** situé dans un des meilleurs quartiers de la ville, et ayant une très bonne clientèle, ce qui offre des bénéfices certains. S'adresser rue Trois-Carreaux, 3. (725)

**AVIS.** On demande pour tenir un comptoir une dame qui fasse un versement de 5 à 6,000 f. On lui donnera garantie et un appointement raisonnable. (823) S'adresser, le matin, de neuf heures à midi, chez M. Bory, rentier, quai de la Baleine, n. 20, au 4<sup>e</sup>.

**Maladies de Poitrine.** Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LAROST, place des Prévôttes, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins ; SAINT-ETIENNE, GARNIER-MARTINET, place de Foy ; CHÂLON-SUR-SAÔNE, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36 ; MACON, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 1. (5545)

## PROCÉDÉS-RUOLZ. DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 23. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent ; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

**MALADIES DES VOIES URINAIRES** ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION. M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urèthre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5380) M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

## CRAINS DE SANTE

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût ; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13 ; Turin, à Tarare ; Couturier, à Saint-Etienne ; Atoy, à Villefranche ; Morel, à Mâcon ; Trouillet, à Vienne ; Delange, à Voiron ; Plana, à Grenoble. (4620)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS.